

Extrait des décisions du Bureau du 4 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 4 octobre, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Pont-Audemer (27 500) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, HOUSSARD Jean-Claude, LEGROS Pierre, SIMON Bertrand, THIY André, VAN DEN DRIESSCHE André et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : PECOT Bertrand, ROMERO Thierry, VAGNER Marie Lyne, VAN DUFFEL Christine et VILA Jean-Louis.

Était absent : LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, PRESLES Gwendoline et PROVOST Jean-Claude.

Assistaient à la réunion PERSON Frédéric - Directeur Général des Services, Nora GOSSET - Responsable Ressources Humaines, MAROUARD Gilles - Responsable d'exploitation, BOITEL Dominique - Responsable communication, FABRE Sébastien - Responsable CETRAVAL, CORDEY Marlène - Gestionnaire des Affaires Générales.

Membre du Bureau.....20

Présents.....11

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 35.

Date de la convocation : 26 septembre 2023. Secrétaire de séance : BEAUDOUIN Laurent.

N° 2023-075 ATTRIBUTION APRES LE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU MARCHE DE FOURNITURE DE CAMIONS

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 9 novembre 2022, rendue exécutoire le 10 novembre 2022, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché de fourniture de camions poids-lourd.

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 4 octobre 2023 ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui rend infructueux les lots 1 et 2 pour cause de non-réception d'offre.

Article 2 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue le lot 3 (Acquisition d'une benne à ordures ménagères d'occasion) du marché de « Fourniture de 3 véhicules poids lourds d'occasion » (2023-SDOM-011) à la société suivante : FAUNE Environnement dont le siège social se situe 625 rue du Languedoc 07500 Guilhaumand-Granges.

Article 2 : Le marché est conclu à compter de sa notification. Le montant de l'acquisition s'élève à 114 500 € HT soit 137 400 € TTC.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets Primitifs au compte 2182.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du SDOMODE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et forme que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

